



Les championnats de France de Cyclisme
"21^{ème} contre la montre" et "39^{ème} course en ligne" des Sapeurs -Pompiers
MOURIES (Les Bouches du Rhône)
Samedi 27 et dimanche 28 mai 2023



ATTESTATION DE DECHARGE A L'ORGANISATEUR
21^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CYCLISME 'CONTRE LA MONTRE' DES SAPEURS-POMPIERS
MOURIES (Bouches du Rhône) - SAMEDI 27 MAI 2023

Je, soussigné, Mme/Mr _____ atteste ne pas être détenteur d'une licence de conducteur FFC.

Dans le cadre du 21^{ème} Championnat de France de Cyclisme "contre la montre" des Sapeurs-Pompiers, le samedi 27 mai 2023 à Mourières (Bouches du Rhône), je demande à l'organisateur l'habilitation pour suivre le coureur, N° de dossard :

N° : (Rempli par l'organisateur)

Je m'engage, dans ce cadre à respecter le code de la route et à obtempérer aux injonctions du jury national de la CFCSPF/FFC/FNSPF et des signaleurs situés aux intersections du circuit.

Je décharge, le comité d'organisation de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers des Bouches du Rhône, organisateur des championnats de France de cyclisme de l'épreuve du contre la montre des Sapeurs-Pompiers 2023, en cas d'accident ou de tout autre incident que je pourrais occasionner.

Fait à _____, le ___/___2023

Pour valoir ce que de droit.

Signature